

## Module 4

16 février 2026  
17h-20h

### Le livre 7 du Code civil et la réforme du droit des contrats spéciaux

Sous la coordination d'Erik Van den Haute, *professeur à l'ULB*

Lieu  
Université libre de Bruxelles  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Après plus de 200 ans, le droit belge des contrats spéciaux fait peau neuve. La réforme du droit des contrats spéciaux va, à moyen et long terme, considérablement affecter le quotidien d'un grand nombre de secteurs et de juristes dont la pratique est, directement ou indirectement, confrontée à la matière des contrats. A travers des questions choisies, des spécialistes présenteront et analyseront les grandes nouveautés du livre 7 du Code civil ainsi que les enjeux pratiques liés à cette réforme.

#### Programme

##### ■ La garantie de conformité en droit commun de la vente

Caroline Botman, *assistante à l'ULB*

##### ■ Le bail : une réforme à droit constant ?

Stéphanie Lagasse, *juge au tribunal de première instance du Brabant wallon, assistante à l'ULB*

##### ■ Le contrat de service à la belge : un amalgame qui manque de cohésion ?

Alexandre Duriau, *avocat au barreau de Mons, assistant à l'ULB*

##### ■ Le livre 7 et le contrat de construction immobilière : un chantier en cours

Florence Wiame, *avocate au barreau du Brabant wallon, assistante à l'ULB*

## Module 5

16 mars 2026  
17h-20h

### Droit des sociétés

Sous la coordination de Xavier Dieux, *professeur émérite de l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles* et Henri Culot, *professeur à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles*

Lieu  
Université libre de Bruxelles  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Le droit des sociétés n'a pas cessé d'évoluer depuis la réforme de 2019. Lors de cette conférence, des spécialistes partageront leurs réflexions sur des questions ayant connu des développements significatifs depuis lors. On examinera notamment l'incidence sur le droit des sociétés de la disposition proclamant le Code civil comme droit commun des relations privées. La position des actionnaires dans les procédures d'insolvabilité rénovées sera aussi abordée. On exposera la jurisprudence récente en matière de responsabilité pour le changement climatique et à propos des actionnaires minoritaires.

#### Programme

##### ■ Relations entre le droit civil et le droit des sociétés : incidences de l'article 1.1 du (nouveau) Code civil en droit des sociétés

Paul Alain Foriers, *professeur émérite de l'ULB, avocat à la Cour de cassation*

##### ■ Les droits et obligations des actionnaires en cas d'insolvabilité de la société

Arie Van Hoe, Cédric Alter et Guillaume Bouton, *avocats au barreau de Bruxelles*

##### ■ Responsabilité des sociétés et de leurs dirigeants en matière climatique et ESG (récent arrêt Shell)

Hans De Wulf, *professeur à l'UGent*

##### ■ Prerogatives de l'actionnaire minoritaire : développements récents

Philippe Bossard, *avocat au barreau de Charleroi*

## Module 6

11 mai 2026  
17h-20h

### Les droits intellectuels en dialogue et en pratique

Sous la coordination de Julien Cabay, *professeur à l'ULB, chargé de cours à l'ULiège, professeur invité à la KULeuven* et Alain Strowel, *avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'UCLouvain (y compris à Saint-Louis Bruxelles)*

Lieu  
Université libre de Bruxelles  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Les droits intellectuels évoluent sans cesse et s'inscrivent dans des rapports toujours plus complexes d'imbrication entre disciplines et ordres juridiques. Dans ce contexte, le dialogue entre les acteurs et domaines du droit présente des vertus pédagogiques que cet ouvrage propose d'explorer. Il vise aussi à offrir des tours d'horizon sur des questions pratiques, comme la charge de la preuve ou l'expertise, qui sollicitent les acteurs judiciaires dans le domaine des droits intellectuels.

L'ouvrage comprend quatre contributions\* actualisées issues d'un dialogue avec les magistrats, dans le cadre d'une formation dispensée sous l'égide de l'Institut de formation judiciaire (IFJ) en 2025. Il est enrichi de trois contributions dans lesquelles leurs auteurs font dialoguer les expertises et/ou les textes pour aller au-delà de l'actualité en abordant certaines questions que poseront demain l'intelligence artificielle, la réparabilité des produits ou encore l'harmonisation européenne. Revenant sur les vertus du dialogue qui avait présidé à la formation de l'IFJ, dont il était l'instigateur, Pierre-Yves de Harven préface l'ouvrage pour faire le lien entre académiques, magistrats et avocats.

#### Programme

##### ■ Préface

Pierre-Yves de Harven, *juge au tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles*

##### ■ Le droit de communication au public dans la jurisprudence de la CJUE\* (contribution en néerlandais)

Fabienne Brison, *avocate au barreau de Bruxelles, professeure à la VUB et à la KULeuven*

##### ■ La charge de la preuve en droits intellectuels\*

Julien Cabay, *professeur à l'ULB, chargé de cours à l'ULiège, professeur invité à la KULeuven*, Frederic Blockx, *vice-président du tribunal de l'entreprise d'Anvers* et Sophie Lens, *avocate au barreau de Bruxelles*

##### ■ Actualités de l'expertise et de la saisie-contrefaçon\*

Fernand de Visscher, *avocat au barreau de Bruxelles, membre du CRIDES (UCLouvain)*

##### ■ La réforme du droit des dessins et modèles de l'Union européenne\* (contribution en néerlandais)

Hendrik Vanhees, *professeur à l'UAntwerpen et à l'UGent*

##### ■ Le secret d'affaires dans le cadre de l'AI Act

Vincent Cassiers, *avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'UCLouvain et à la KULeuven*

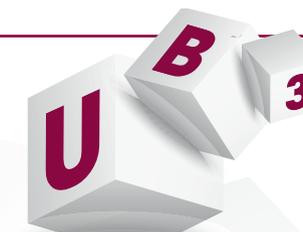
##### ■ Etude empirique de l'harmonisation européenne du droit d'auteur dans la jurisprudence belge

Estelle Derclaye, *professeure à l'Université de Nottingham*

##### ■ Réparation, durabilité et droits intellectuels

Andrée Puttemans, *professeure à l'ULB et Alain Strowel, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'UCLouvain (y compris à Saint-Louis Bruxelles)*

\*Avec le soutien de l'Institut de formation judiciaire (IFJ)



## CYCLE DE CONFÉRENCES SESSION 2025-2026

UB<sup>3</sup> est un cycle de conférences, accessibles simultanément en présentiel et en ligne, organisé par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, la faculté de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles et la faculté de droit de l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles.

Des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques. Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux.

Outre les 6 modules organisés pour moitié sur le site de chacune des deux universités, une conférence inaugurale, gratuite et accessible à tous (sur inscription) est organisée par le barreau.

UB<sup>3</sup> vous permet ainsi à nouveau de disposer des 20 points de formation permanente en vous inscrivant à l'ensemble du cycle de conférences.



LARCIER  
INTERSENTIA  
LEFEBVRE GROUP

Séance inaugurale

29 septembre 2025  
18h-20h

## Y a-t-il encore une liberté d'expression en 2025 ?

Sous la coordination de Marie Dupont, bâtonnière de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

Lieu

Maison de l'avocat  
Place Jean Jacobs 17 • 1000 Bruxelles

La question a le mérite d'être posée, à une époque où des classiques de la littérature sont bannis de bibliothèques et d'écoles aux Etats-Unis, et où les maisons d'édition font appel à des « sensitivity readers » ou autres démineurs pour débusquer les termes pouvant être perçus par le public comme choquants ou offensants. Elle se pose aussi devant nos cours et tribunaux. En effet, des ingérences préventives dans la liberté de la presse ont été ordonnées par différentes juridictions, parfois au mépris de la Constitution et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, le tout dans un contexte où la directive européenne visant à lutter contre les procédures-bâillons doit être transposée.

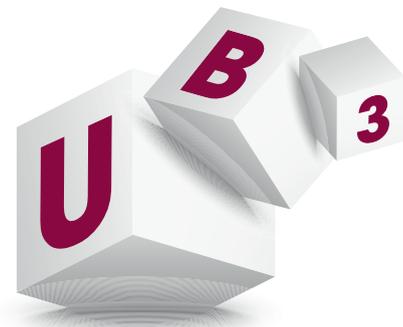
Est-il vrai qu'« on ne peut plus rien dire », comme on l'entend parfois ? L'humour et la satire ont-ils bon dos ? Et quels objectifs ou intérêts servent les restrictions imposées à la liberté d'expression, en ce compris sur les réseaux sociaux ?

C'est ce que nos orateurs s'attacheront à décrypter en passant en revue différentes affaires judiciaires.

### Intervenants

**Caroline Carpentier**, professeure invitée à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles

**Bernard Mouffe**, professeur invité à l'UNamur, à l'UCLouvain et à l'Université catholique de Lille, avocat au barreau de Bruxelles



Module 1

20 octobre 2025  
17h-20h

## Droit (patrimonial) de la famille. *Capita selecta*

Sous la coordination de Jehanne Sosson et Fabienne Tainmont, professeures à l'UCLouvain et à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles, avocates au barreau de Bruxelles

Lieu

UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Cette séance est axée autour de quatre problématiques au cœur de la pratique du juriste familialiste. Il sera d'abord question des frais extraordinaires face à l'augmentation exponentielle du contentieux y relatifs. Quelles solutions concrètes proposer au créancier d'aliments pour récupérer ces frais ? Quelques questions choisies en droit de la filiation seront ensuite examinées. Que faut-il prouver pour établir ou contester une paternité ? Qui mettre à la cause et comment ? L'enfant est-il représenté et/ou entendu ? Nous continuerons ensuite par un exposé relatif à la protection judiciaire et extra-judiciaire des personnes vulnérables qui ne cesse de se développer avant de terminer par l'étude des dernières actualités doctrinales et jurisprudentielles en matière de liquidation et de partage d'un régime matrimonial ou patrimonial.

### Programme

- **Casse-tête en matière de frais extraordinaires : pistes de solutions**  
Ophélie De Cuyper, assistante à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles
- **Quelques bons réflexes en droit de la filiation**  
Jehanne Sosson, professeure à l'UCLouvain et à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles
- **Quelques questions sensibiles en matière de protection extra-judiciaire et judiciaire**  
Damien Chevalier, ancien juge de paix de Tournai et François Derème, avocat au barreau de Bruxelles
- **Focus sur la liquidation et le partage d'un régime matrimonial/patrimonial**  
Fabienne Tainmont, professeure à l'UCLouvain et à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles

Module 2

17 novembre 2025  
17h-20h

## Questions choisies en droit fiscal

Sous la coordination de François Henneaux, professeur à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu

UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Cette séance consacrée au droit fiscal se penchera sur quatre questions susceptibles d'intéresser également les non-fiscalistes, que ce soit en raison de leur caractère fondamental ou de leur importance pratique : (i) l'exercice d'une activité en société ; (ii) le droit du fisc de visiter les locaux professionnels ; (iii) l'application de la jurisprudence Antigone en matière fiscale ; et (iv) l'échange de renseignements, l'assistance au recouvrement et la procédure amiable entre autorités compétentes dans les conventions préventives de la double imposition. Les orateurs porteront une attention particulière aux développements les plus récents et aux réformes annoncées, ainsi qu'à l'interaction entre le droit fiscal et les autres branches du droit.

### Programme

- **Le point sur l'exercice d'une activité en société**  
Aurore Sultus, assistante à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles
- **Visite des locaux professionnels : un état des lieux entre effectivité du contrôle fiscal et respect des droits fondamentaux**  
Mikaël Gossiaux, assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- **Dix ans de jurisprudence Antigone en matière fiscale**  
Philippe De Vos, assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- **Les procédures administratives dans 'les dispositions spéciales' du Modèle de convention de l'OCDE (échange de renseignements, assistance au recouvrement et procédure amiable)**  
Caroline Docclo, professeure à l'ULB et à l'ULiège, avocate au barreau de Bruxelles

Module 3

15 décembre 2025  
17h-20h

## Actualités en droit de l'entreprise

Sous la coordination de Thierry Léonard, professeur à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles

Lieu

UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Le droit de l'entreprise ne cesse de se transformer sous la pression d'évolutions législatives, interprétatives mais aussi technologiques. Dans le cadre de ces actualités, on fera le point sur l'interprétation de la notion d'entreprise telle qu'elle est définie -de différentes manières- dans le Code de droit économique (C.D.E.). On s'arrêtera ensuite sur le nouveau livre 6 du Code civil relatif à la responsabilité civile extra-contractuelle qui est porteur d'évolutions quant à la responsabilité de mandataires de justice d'une entreprise en situation d'insolvabilité. Ce livre permet également de s'interroger sur l'extension du champ d'application de l'article VI.104 du C.D.E. à des actes contractuels contraires aux pratiques honnêtes du marché. On fera ensuite le point sur l'application des dispositions spécifiques aux clauses abusives dans les contrats entre entreprises introduites dans le C.D.E. par la loi du 4 avril 2019. On finira par s'interroger sur la licéité de certains usages de l'intelligence artificielle par l'entreprise au regard de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

### Programme

- **Zoom sur la notion d'entreprise, un concept à recadrer ?**  
Gabriela de Pierpont, maître de conférences à UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles, chargée de cours à l'ICHEC Management School
- **Le contrôle et la responsabilité des mandataires de justice intervenant dans un contexte d'insolvabilité**  
Jean-Benoît Hubin, juge au tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, chargé d'enseignement à l'UNamur, collaborateur scientifique au CRIDS/NADI
- **L'article VI.104C.D.E. face au livre 6 du Code civil : la porte (ré)ouverte sur l'interdiction des actes contractuels contraires aux pratiques honnêtes du marché ?**  
Thierry Léonard, professeur à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles
- **L'interdiction des clauses abusives B2B : questions choisies et aperçu des premières décisions de jurisprudence**  
Hervé Jacquemin, professeur ordinaire à l'UNamur, directeur du CRIDS/NADI, avocat au barreau de Bruxelles
- **La licéité de l'usage des IA en entreprise au regard de la protection des données personnelles**  
Jean-Ferdinand Puyraimond, avocat au barreau de Bruxelles, chargé d'enseignement à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles, doctorant-chercheur à l'ULB